

## Diplômes nationaux proposés :

<b>Bac + 2</b>	Technicien supérieur en sciences et techniques industrielles parcours énergétique machines-moteurs
<b>Bac + 3</b>	Licence en sciences et techniques industrielles parcours énergétique machines-moteurs
<b>Bac + 4</b>	Responsable en production industrielle en énergétique machines-moteurs
<b>Bac + 5</b>	Ingénieur en énergétique machines-moteurs et grade de Master
<b>Année de spécialisation à bac + 5</b>	Certificat de spécialisation en conversion d'énergie dans les moteurs thermiques et environnement
<b>Bac + 8</b>	Doctorat en énergétique

## Conditions d'expérience professionnelle pour les diplômes

**Pour le diplôme de technicien supérieur :** 2 ans d'expérience dans la spécialité (ou 2 ans hors spécialité et stage d'au moins trois mois dans la spécialité ou entrée effective dans une activité professionnelle de la spécialité).

**Pour la licence :** 3 ans dans la spécialité (ou 3 ans hors spécialité et 6 mois de stage dans la spécialité) pour les auditeurs admis au niveau bac. Pour les auditeurs admis à bac+2 (entrée en L3) : 1 an dans la spécialité (ou 1 an hors spécialité et un stage de 6 mois).

**Pour le diplôme de responsable en production industrielle :** 2 ans dans la spécialité (ou 3 ans hors spécialité et un stage d'au moins 3 mois dans la spécialité)

**Pour le diplôme d'ingénieur :** 3 ans d'expérience professionnelle dont au moins 2 dans la spécialité (ou dans une spécialité voisine) dans un emploi au moins équivalent à celui de technicien supérieur.